

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

MAISON DE LA TERRE ET DE L'EAU



Date limite de candidature
JEUDI 5 DÉCEMBRE 2024

SOMMAIRE

CONTEXTE	PAGE 1
OBJET DU PRÉSENT APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT	PAGE 2
LES 6 OBJECTIFS DU PROJET	PAGE 2
1 – Un champ de l'Économie Sociale et Solidaire	PAGE 2
2 – Un espace pédagogique et de culture maraîchère	PAGE 2
3 – Un lieu de commercialisation	PAGE 2
4 – Une filière de distribution locale	PAGE 2
5 – des engagements environnementaux	PAGE 3
6 – Un espace d'insertion	PAGE 3
LE SITE D'EXPLOITATION	PAGE 4
DÉTERMINATION DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE COMMUNALE	PAGE 5
CONVENTIONS	PAGE 5
COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE	PAGE 5
DATE DE REMISE DES CANDIDATURES	PAGE 6
SÉLECTION DES CANDIDATURES	PAGE 6
DEMANDE D'INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES – DATES DE VISITES	PAGE 7

CONTEXTE

La commune des Mureaux, dès 2003, a initié la création de jardins familiaux afin de permettre aux familles de produire et de consommer leurs récoltes avec des procédés biologiques tout en favorisant le lien et la mixité sociale.

Les jardins familiaux au nombre de 150 à ce jour et 176 à terme, avec des surfaces de parcelles de 70m² à 150m² environ, répondent par l'auto-production de légumes aux besoins d'une alimentation saine, aux besoins des familles, à travers notamment l'interdiction d'utiliser des engrais chimiques et des pesticides, la récupération – réutilisation des eaux de pluie, le compostage des déchets verts et les pratiques vertueuses de jardinage, le tout défini par le règlement des jardins.

Chaque site des jardins familiaux comprend une parcelle pédagogique destinée à l'accueil des élèves muriautins mais aussi aux formations des jardiniers.

Depuis 2010, la commune des Mureaux a mis en place et soutenu le projet de développement d'un pôle d'agriculture maraîchère biologique, solidaire et pédagogique dont les activités sont réalisées dans le cadre d'un chantier d'insertion relevant du dispositif d'insertion par l'activité économique agréé par l'État.

En 2013, la collectivité fait ériger « LA MAISON DE LA TERRE ET DE L'EAU » afin d'accueillir cette activité au Nord-ouest de la Ville, à l'extrémité de la rue de La Haye sur un foncier communal.

Les objectifs d'insertion sociale par l'emploi et de développement de pratiques de jardinage respectueuses de l'environnement participent des politiques mises en œuvre par la ville des Mureaux depuis plus de 20 ans.

Jusqu'à présent les activités du porteur de projet et du site ont été les suivantes et ont donné lieu à un prix de la Société Nationale d'Horticulture en 2022 :

- Culture du foncier agricole en mode biologique, permaculture, et commercialisation des produits sous formes de paniers hebdomadaires ...
- Animation des jardins pédagogiques et des jardins familiaux présents sur la ville des Mureaux,
- Aménagement et mise en culture des espaces pédagogiques pour sensibiliser le grand public aux méthodes et mise en pratique de l'autoproduction de légumes, fleurs, fondées sur le mode du maraîchage biologique et de l'agriculture urbaine en milieu restreint,
- Productions et ventes dans les filières locales,
- Accueil et sensibilisation des écoliers de la ville des Mureaux (maternelles, primaires, collèges) à la protection de l'environnement et de ses ressources et à la protection de la biodiversité (faune et flore),
- Création d'un support pédagogique et de formations au sein de la maison de la Terre et l'Eau et des parcelles pédagogiques,
- Expérimentations horticoles, production de graines et de plantes indigènes, culture sur butte en pyramide,
- Création d'un verger conservatoire,
- Culture expérimentale de safran et kiwi.

OBJET DU PRÉSENT APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

Suite à une fin des conventions actuelles, cet appel à Manifestation d'Intérêt vise à identifier un porteur de projet intéressé pour faire perdurer une activité dans l'état d'esprit instauré.

LES 6 OBJECTIFS DU PROJET

1. UN CHAMP DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Le projet global consiste à sensibiliser, former, commercialiser sous forme collaborative pour accompagner :

- des personnes en difficultés sociales et professionnelles, sur le territoire,
- le grand public.

Plusieurs domaines d'activités sont donc développés : la culture des légumes bio, la préparation des paniers de légumes, l'entretien, la commercialisation des paniers de légumes, la mise en culture de jardins familiaux démonstrateurs, la création et l'aménagement d'espaces.

2. UN ESPACE PEDAGOGIQUE ET DE CULTURE MARAÎCHÈRE

Cet espace pourrait décliner les actions suivantes :

- La mise en culture des terres agricoles du site,
- L'entretien des parcelles pédagogiques et la promotion,
- L'entretien des parties communes autour des jardins familiaux véritable showroom de la biodiversité,
- La culture de légumes via différents supports,
- L'accueil des classes du territoire,
- L'accueil et la participation à la mise en place de conférences et séminaires liés à l'activité et aux pratiques culturelles.

Le jardin pédagogique de la Maison de la Terre et de l'Eau peut servir de support à ces formations. Les animations sont tournées vers la production de légumes (semis, repiquages, découverte des plantes et cultures associées), la protection des ressources en eau (couverts végétaux, techniques de paillage, ...), les associés des cultures (insectes...), le cycle de l'eau (Seine, champ captant, Balad'eau Mureaux...), etc.

3. UN LIEU DE COMMERCIALISATION

Les légumes et produits issus du site et du maraichage seront commercialisés sous une forme à créer par le candidat, localement, en lien avec le bassin de vie muriautain, les habitants, les entreprises locales, les cantines, sous forme adaptée à la demande (voir exemple de panier d'automne en annexe 2).

4. UNE FILIERE DE DISTRIBUTION LOCALE

La filière de distribution sera structurée à l'échelle locale, sur des circuits courts de type paniers aux habitants et aux amap, aux employés du territoire, aux restaurants d'entreprises publiques et privées.

5. DES ENGAGEMENTS ENVIRONNEMENTAUX

Les objectifs ci-dessous sont à atteindre :

- Obtention des agréments agriculture biologique ECOCERT
- Choix du matériel en fonction des émissions de gaz et selon le bruit
- Gestion des déchets (valorisation des déchets verts, tri sélectif, réduction de la production de déchets)
- Gestion économe de l'eau : descriptif des actions par une gestion économe de l'eau
- Plants et graines issus de l'agriculture biologique.

Le respect des 5 nécessités : réhabilitation de la biodiversité, gestion de l'eau, biomimétisme, recyclage, intelligence collective et partage des connaissances.

6. UN ESPACE D'INSERTION

Une reprise des agents de la structure actuelle est à envisager. La création d'1 Poste de CHEF DE CULTURE est indispensable. La partie pédagogique est à ce jour assurée par 2 équivalents temps plein, la structure maraîchage et jardins pédagogiques a compté jusqu'à 23 équivalents temps plein en insertion.

Pour chaque chantier, des encadrants techniques accompagnent les salariés dans la réalisation de leurs tâches quotidiennes et des objectifs de production déterminés. Ils suivent et accompagnent les progrès des salariés, en lien avec le conseiller en insertion professionnelle (CIP), afin de faciliter leur employabilité.

De plus, afin de garantir cela, les points suivants régissent le fonctionnement, à savoir :

- Le relais sur l'action sociale avec les prescripteurs et partenaires locaux, via les comités de pilotage,
- Le suivi et évaluation des potentiels du salarié et évolution au sein de l'atelier, passant par :
 - o Une (re)mise au travail progressive : respect des horaires, respect des consignes, reprise du rythme de travail, participation au développement économique d'une activité de proximité et vie en collectivité...,
 - o Un accompagnement professionnel avec des rendez-vous réguliers, sur le temps de travail, avec les chargés d'insertion pour définir un projet professionnel et les actions à entreprendre pour réaliser un projet d'insertion durable,
 - o Des formations : Techniques en espaces verts et maraîchage biologique / Animations art floral — Vente — Distribution — Livraison — Gestion de caisse... et d'autres formations, comme : les techniques de recherche d'emploi, la mobilité, l'informatique pour permettre de réaliser un projet d'insertion durable,
 - o Des Périodes de Mise en Situation Professionnelle (PMSMP) dans des entreprises.

Le candidat s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre, en cohérence avec les orientations de politique publique en vigueur, le programme d'actions suivant :

- La mise en place d'un chantier d'insertion pérenne utilisant comme support un jardin maraîcher, dans la perspective d'obtention d'un agrément chantier d'insertion relevant du dispositif de l'insertion par l'activité économique, en se rapprochant des services de l'Etat et de la DDETS. Le projet devra porter sur :

- La contribution à la réussite du parcours d'insertion,
- La pratique d'un maraîchage biologique,
- La commercialisation des légumes issus de la production à des consommateurs adhérents,
- La contribution à la réussite du parcours d'insertion :-
 - L'obtention de l'agrément chantiers d'insertion
 - L'obtention d'un taux de sorties durables (CDI et CDD de plus de 6 mois) de 25% et de sorties dynamiques (emploi et formation) de plus de 50%,
- Les modalités envisagées pour le développement du parcours d'insertion :-
 - Tenir informée la Direction du développement économique et de l'emploi, de toute place disponible pour diffusion et suivi auprès des partenaires, ainsi que de chaque entrée ou sortie de public
 - Organiser au moins un Comité de pilotage bimestriel avec les référents de parcours concernés

Le financement du Département n'est pas acquis par avance et ne peut être octroyé que suite à une demande du porteur du chantier via un appel à candidature annuel et uniquement pour l'accompagnement d'allocataires du RSA, dont le nombre représente généralement 50% des salariés du chantier.

Le soutien de l'État (aide aux postes) est révisé chaque année. Le candidat devra s'assurer de la volumétrie du conventionnement qui pourra être établi.

LE SITE D'EXPLOITATION

Le site mis à disposition se situe au Nord-Ouest de la commune, rue de la Haye et comprend :

- Un terrain de 4,5 ha (AB 102-105-107) sur lequel se trouve le local dénommé « La Maison de la Terre et de l'Eau », bâtiment alarmé relié au Centre Supérieur Urbain (CSU) de la ville. Ce bâtiment d'environ 500 m² regroupe : les locaux de stockage agricole, l'espace de distribution et stockage des légumes, des bureaux pour les encadrants, un espace de formation utilisé à la fois pour les salariés et les activités pédagogiques,
- Un système d'irrigation et les différents réseaux nécessaires au bon fonctionnement de la parcelle,
- Inventaire du matériel et des équipements du site – voir reportage photos en annexe 1.

Le site comporte :

- Un surplomb par lignes électriques aériennes RTE,
- Une situation dans le périmètre rapproché de champ captant ce qui exclut l'activité d'élevage.

DÉTERMINATION DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE COMMUNALE

La ville des Mureaux pourrait contribuer au projet financièrement, sous forme de subvention annuelle et par une occupation de site à titre gracieux.

CONVENTIONS

En application des articles L.2122-2 et L.2122-3 du Code général de la propriété des personnes publiques, l'occupation du domaine public ne peut être que temporaire et l'autorisation présente un caractère précaire et révocable.

Elle est conclue pour une durée de 5 ans à compter de janvier 2025.

COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidature seront remis aux 4 mails ci-dessous :

- nous.contacter@ville-lesmureaux.fr : service courrier ville
- michel.carriere@ville-lesmureaux.fr : Michel Carrière, Adjoint au maire, chargé de l'éco ville, Seine, des nouvelles mobilités et des transports en commun, et des marchés forains
- depdd.directeur@ville-lesmureaux.fr : Carole Limousin, Directrice des Espaces Publics et de l'Adaptation au Changement Climatique
- depdd.sev.responsable@ville-lesmureaux.fr : Sébastien Tassin, Responsable Service Espaces Verts

Les éventuelles manifestations d'intérêt devront obligatoirement comporter les éléments suivants :

- **Partie administrative :**
 - Présentation de l'entreprise avec toutes ses coordonnées,
 - Agrément IAE, un extrait de K-bis datant de moins de 3 mois,
 - Identité de la personne morale,
 - Un Relevé d'Identité Bancaire (RIB),
 - Une attestation de responsabilité civile professionnelle.
- **Partie technique**
 - La liste des principaux projets dans le domaine de l'IAE et de l'agriculture bio et maraichère effectués au cours des 2 dernières années, indiquant le lieu, la date du projet, l'encadrement mis en œuvre et les qualifications des intervenants,
 - Mémoire de présentation du projet détaillé au regard notamment de l'insertion et de l'IAE, de la culture maraichère bio, de la pédagogie, du développement et de la communication,
 - Moyens humains et matériels,
 - La soutenabilité financière du projet (dépenses, recettes),
 - Courrier de motivation et d'engagement,
 - Toutes les pièces que le candidat jugera nécessaire à son offre.

La Ville des Mureaux pourra, le cas échéant, prendre contact avec les candidats pour obtenir toute précision utile pour l'instruction des dossiers.

La langue utilisée devra être le français. Les candidats joindront une traduction en français des documents éventuellement fournis dans une autre langue.

DATE DE REMISE DES CANDIDATURES

Les opérateurs intéressés disposent d'un délai devront manifester leur intérêt, à compter de la publication du présent avis, et jusqu'au **JEUDI 5 DECEMBRE 2024 À 16H30**.

Tout intérêt manifesté postérieurement à cette date ne sera pas pris en compte.

Sont éligibles toutes candidatures proposant un projet répondant aux objectifs fixés par le présent document.

SÉLECTION DES CANDIDATURES

Le choix du candidat retenu revient au Maire des Mureaux ou à son représentant.

Critères de sélection :

Les manifestations d'intérêt seront analysées sur la base des dossiers remis. La sélection des candidatures se fera sur la base des éléments suivants :

- La qualité du projet d'exploitation (25%) – points correspondants au cahier des charges (qualifications et compétences horticoles et pédagogiques, développement de l'activité, partage et transmission des savoirs au regard de l'adaptation au changement climatique...)
- L'expérience dans des activités similaires (15%)
- La soutenabilité financière du projet (30%)
- Impact social du projet d'exploitation (15%) – gestion de l'insertion
- Respect et prise en compte des règles environnementales (15%)

Une fois les candidatures reçues, la Ville des Mureaux examinera les propositions et choisira directement le candidat qui pourra occuper le domaine public pour la réalisation dudit projet.

Chaque candidat recevra un courrier faisant état de la décision de la Ville des Mureaux sur la suite à donner à sa candidature.

DEMANDES D'INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES DATES DE VISITES

Les demandes d'informations ou questions des candidats durant la période de consultation sont à formuler par écrit aux 3 adresses mails suivantes :

- michel.carriere@ville-lesmureaux.fr : Michel Carrière, Adjoint au maire, chargé de l'éco ville, Seine, des nouvelles mobilités et des transports en commun, et des marchés forains
- depdd.directeur@ville-lesmureaux.fr : Carole Limousin, Directrice des Espaces Publics et de l'Adaptation au Changement Climatique
- depdd.sev.responsable@ville-lesmureaux.fr : Sébastien Tassin, Responsable Service Espaces Verts

Contact téléphonique : Direction des Espaces Publics et de l'Adaptation au Changement Climatique : 01 30 91 36 51

Pour compléter leur information, les candidats à cet AMI ont le loisir de consulter également l'ensemble des « post et tuto » sur les sites suivants :

- TikTok : MICHEL DES JARDINS 007
- FACEBOOK : MICHEL DES JARDINS
- Annexes 1 - 2 : reportage photographique, exemple de composition de panier

Les candidats sont invités à s'inscrire par mail à l'une des dates suivantes pour la visite du site :

- Mardi 12 novembre 2024 : de 14h à 17h30
- Mardi 19 novembre 2024 : de 14h à 17h30
- Mardi 26 novembre 2024 : de 14h à 17h30

Le présent avis d'appel à manifestation d'intérêt concurrent vaut aussi procédure de publicité et de sélection préalable requise par l'article L2122-1-1 du CG3P.